PROCÈS VERBAL BUREAU COMITÉ DIRECTEUR

MARDI 26 AOÛT 2025 – PAR VOIE DEMATERIALISÉE

« Les décisions prises lors de cette réunion du bureau du comité directeur sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 116 euros. ».

Présents : Jonathan BLONDY (Président), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Mmes Mathilde DELANNES, Pauline GOUBIE, Nathalie LONGUEVILLE, Chrystèle MARJARIE et Natacha VIGIER. Samuel ALLARD, Fabrice BOUDY, et Jean-Marc LALET.

PLACEMENT FINANCIER

Le district dispose de fonds en épargne. Deux (2) placements viennent d'arriver à échéance pour un montant de 50.000 euros (intérêts compris).

Le compte courant affiche 142.000 euros (salaires déduits) à date du jour.

Compte tenu du fonds de roulement nécessaire sur le compte (environ 40.000 euros),
Compte tenu de la mise en place de la mensualisation des clubs à compter du 01/09 apportant des fonds "automatiques",
Compte tenu qu'aucune grosse dépense n'est prévue,
Compte tenu de la bonne santé financière de l'instance,

Il est proposé de placer 100.000 euros sur un DAT progressif, sans indemnités de remboursement anticipé en cas de rupture anticipée.

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Président,	Le Secrétaire de séance,
Jonathan BLONDY	Benjamin HAUTIER